

Investir à long terme

Agir pour l'intérêt général

Développer les territoires



Rapport de  
responsabilité sociale  
2006

P. 1 Message du directeur général

### **P. 2** Profil et responsabilités

P. 2 Développement durable : les priorités 2006-2007  
P. 3 Enjeux développement durable  
P. 4 Indicateurs de suivi développement durable  
P. 5 Impact des flux financiers de la Caisse des Dépôts  
P. 6 Bilans consolidés groupe Caisse des Dépôts  
P. 7 Bilans consolidés Fonds d'épargne

### **P. 8** Actions 2006 - Investisseur responsable

P. 8 Intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance  
P. 9 Signature des Principes pour l'investisseur responsable  
P. 10 Lancement du groupe de travail de l'UNEP-FI sur l'immobilier responsable  
P. 11 Investissements dans l'énergie et l'environnement

### **P. 13** Actions 2006 - Outils économiques de lutte contre le changement climatique

P. 13 Développement d'une économie et d'une finance liées au carbone  
P. 14 De la recherche à l'innovation : les projets domestiques CO<sub>2</sub>  
P. 15 "Horizon climat" : réduction et compensation des émissions de GES de la Caisse des Dépôts

### **P. 16** Actions 2006 - Immobilier et urbanisme durables

P. 16 Lancement du Prêt énergie performance pour les HLM neufs  
P. 17 Les prêts habitat-ville de la Caisse des Dépôts  
P. 18 Démarche globale d'Icade EMGP  
P. 20 Le groupe SNI engage une démarche développement durable

### **P. 21** Actions 2006 - Autres démarches développement durable de filiales

P. 21 Actualités développement durable de Transdev en 2006  
P. 22 Actualités développement durable d'Egis en 2006

### **P. 23** Impacts du fonctionnement de la Caisse des Dépôts

P. 23 Données sociales  
P. 27 Données environnementales et achats

Pour l'exercice 2006, la Caisse des Dépôts a fait le choix de publier un rapport de responsabilité sociétale centré sur les actions et réalisations de l'année. Ce document, élaboré en format électronique, est complété par des fiches, mises en ligne sur le site internet de la Caisse des Dépôts. Ces dernières décrivent de manière détaillée les enjeux et la démarche développement durable de chaque métier du groupe.



# Message du directeur général

En 2006, le groupe Caisse des Dépôts a décidé de faire de la lutte contre le changement climatique le fil rouge de sa politique de développement durable.

Le changement climatique peut avoir des conséquences d'une ampleur inquiétante sur les équilibres écologiques bien sûr, mais aussi sur la cohésion sociale et les économies mondiales. Il conviendra de conduire une action vigoureuse pour contrer les émissions des gaz à effet de serre (GES) et en limiter le coût direct et indirect pour tous les acteurs (Etats, entreprises, populations...).

Parmi les recommandations de ces travaux pour faire face aux menaces figurent l'application généralisée d'un coût de la tonne de carbone émise, la promotion des technologies peu émissives de GES et la levée systématique des obstacles à l'efficacité énergétique. La Caisse des Dépôts a cherché à contribuer à la mise en œuvre de ces recommandations. Acteur majeur des politiques publiques du logement, de l'immobilier et des infrastructures, et grand investisseur de long terme européen, la Caisse des Dépôts possède en effet une responsabilité particulière et des leviers d'action qui justifient qu'elle joue un rôle important dans la recherche de solutions concrètes dans la lutte contre le changement climatique.

Grâce à l'expertise de ses métiers et au développement d'une recherche interne sur les outils économiques de lutte contre le changement climatique, elle s'est impliquée depuis plus de deux ans dans la mise en place effective du protocole de Kyoto. Cela passe par exemple par la tenue du registre français des émissions de CO<sub>2</sub> via le logiciel Seringas, maintenant utilisé par 13 États européens. En 2007, la Caisse des Dépôts organise un appel à "projets domestiques CO<sub>2</sub>" pour expérimenter des moyens de réduction originaux dans les secteurs non soumis à quotas : agriculture, transports, bâtiments.

Sa forte présence dans l'immobilier (financement du logement social, investissements immobiliers, filiales spécialisées) a aussi conduit la Caisse des Dépôts à promouvoir une politique en faveur d'un "immobilier durable". D'importants gisements d'économies d'énergie sont en effet accessibles dans le bâtiment via des technologies simples et disponibles qui sont parmi les outils les moins coûteux de réduction des émissions de CO<sub>2</sub><sup>(1)</sup>. La Caisse des Dépôts a ainsi lancé en octobre 2006 une offre de prêt bonifié en faveur des constructions de logements sociaux à très haute performance énergétique.

Enfin, la Caisse des Dépôts prend en compte le défi climatique dans son métier d'investisseur, notamment en mettant en œuvre le plus souvent possible les principes pour l'investissement responsable, par exemple dans les investissements de l'ERAFP.

Je souhaite que la lecture de ce rapport de responsabilité sociétale témoigne de la volonté de la Caisse des Dépôts de s'engager fortement en faveur du développement durable, qui constitue une des missions d'intérêt général que le Parlement lui a confiées.



**Augustin de Romanet**

<sup>(1)</sup> Rapport de la Sustainable Building and Construction Initiative du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, avril 2007

# Développement durable : les priorités 2006-2007

Dans son approche du développement durable, la Caisse des Dépôts identifie les principaux enjeux sociétaux liés à ses actions et adapte son savoir-faire aux nouveaux besoins de la société. Cette démarche lui ouvre des opportunités d'innovation et de développement, notamment la finance carbone.

La Caisse des Dépôts déploie ainsi des actions concrètes dans plusieurs domaines clés des politiques publiques de développement durable (lutte contre le changement climatique, logement, énergies renouvelables...), en concentrant ses efforts là où l'impact sociétal est le plus important (investisseur financier de long terme et grand acteur de l'immobilier). En 2006, le plan d'actions développement durable s'est ainsi organisé autour de trois axes prioritaires, dont le premier est la lutte contre le changement climatique.

Le premier consiste à **mieux prendre en compte les nouvelles exigences attendues des grands investisseurs institutionnels**. Il s'agit d'abord d'exercer ses droits et devoirs d'actionnaire, notamment à travers le vote dans les assemblées générales. Mais la démarche de responsabilité des investisseurs s'est aussi structurée en 2006 avec le lancement de principes internationaux visant à l'intégration de critères environnementaux et sociaux, auxquels la Caisse des Dépôts a pris une part très active.

L'année 2006 a été également celle d'un élargissement et d'une structuration de la politique d'investissement environnemental, principalement dans les énergies renouvelables et, dans une moindre mesure, dans le domaine du traitement des déchets.

Le second axe résulte du **rôle important de la Caisse des Dépôts et de ses filiales immobilières dans le domaine du logement et de la ville**: alors que la dimension sociale est traditionnellement un des enjeux majeurs de cette activité, il s'agit désormais d'y inclure des préoccupations environnementales, notamment l'efficacité énergétique, auxquelles les partenaires locaux de la Caisse des Dépôts sont de plus en plus sensibles.

Troisième axe, la Caisse des Dépôts est aussi devenue **un acteur majeur de la lutte contre le réchauffement climatique**. En appui des pouvoirs publics, grâce à une équipe de recherche de premier plan, elle développe des innovations économiques et financières, apportant ainsi sa contribution à la mise en œuvre du protocole de Kyoto. Par souci de cohérence, la Caisse des Dépôts s'est engagée à réaliser sa propre neutralité carbone.

De gauche à droite:  
Avril 2006,  
signature des PRI

Octobre 2006,  
lancement du prêt  
Énergie performance

Décembre 2006,  
lancement des projets  
domestiques CO<sub>2</sub>



# Enjeux développement durable

■ Le rapport annuel de la Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent, le rapport de la Direction des fonds d'épargne, le rapport de responsabilité sociétale et le rapport au Parlement sont disponibles en ligne [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)



	Références 2006
<b>Consolider une gouvernance efficace au service du pays</b>	
Faire vivre une gouvernance originale fondée sur le contrôle du Parlement, la défense des fonds gérés et les intérêts patrimoniaux de long terme de l'institution	Rapport annuel Rapport au Parlement
Maintenir le haut niveau de contrôle des risques et appliquer les nouveaux standards. Prendre en compte les risques environnementaux	Rapport au Parlement
<b>Etre un investisseur financier de long terme responsable</b>	
Intégrer progressivement les critères dits ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la gestion des actifs	Rapport de responsabilité sociétale
Exercer pleinement son rôle d'actionnaire de long terme selon des règles claires et écrites	Rapport annuel et rapport de responsabilité sociétale
Promouvoir un cadre international pour la responsabilité des investisseurs	Rapport de responsabilité sociétale
<b>Accompagner les évolutions de la société dans les mandats publics</b>	
Accompagner les professions juridiques et les clientèles réglementées dans leurs démarches développement durable	Fiches d'information en ligne
Proposer des dispositifs et instruments économiques innovants pour la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ; accompagner le développement de l'économie carbone	Rapport annuel et rapport de responsabilité sociétale
<b>Intégrer les exigences du développement durable dans l'habitat et les territoires</b>	
Comme acteur majeur du logement social, promouvoir de nouveaux critères et outils favorables à un habitat et un urbanisme durables	Rapport de responsabilité sociétale
Financer les infrastructures en tenant compte des besoins sociaux, des impacts environnementaux et de l'équilibre territorial	Fiches d'information en ligne
Investir, aux côtés des collectivités territoriales, dans des projets durables (énergies renouvelables, déchets, équipements culturels, numériques, de tourisme ou de loisirs) en recherchant des effets d'entraînement auprès des investisseurs privés	Rapport de responsabilité sociétale
Soutenir l'économie sociale et solidaire, les innovations porteuses de lien social, la création d'emploi dans les petites entreprises et la lutte contre l'exclusion bancaire	Rapport annuel
<b>Mesurer et réduire les impacts directs de l'Etablissement public</b>	
Réduire l'impact environnemental et atteindre la neutralité carbone	Rapport de responsabilité sociétale
Promouvoir la formation et la diversité humaine parmi ses effectifs	Rapport de responsabilité sociétale
Atteindre les objectifs du plan de performance par l'optimisation des moyens humains et financiers	Rapport annuel
Développer une politique d'achats responsables	Rapport annuel

# Indicateurs de suivi développement durable

	Indicateurs 2006
<b>Consolider une gouvernance efficace au service du pays</b>	
Nombre de réunions de la Commission de surveillance (a), de son Comité des risques (b), et de son Comité des fonds d'épargne (c)	22 (a) 10 (b) 6 (c)
<b>Etre un investisseur financier de long terme responsable</b>	
Nombre d'AG d'entreprises (a) et de résolutions pour lesquelles les droits de vote ont été exercés (b)	218 (a) 1 900 (b)
Montants des actifs des fonds de retraite adossés (FRR et ERAFP) gérés en ISR	3,3 Md€
Montants investis dans les actifs carbone (via <i>European Carbon Fund</i> )	25 M€
Capital investissement d'intérêt général : montant sous gestion (a), PME financées en direct ou via des fonds (b), emplois correspondants (c)	1,2 Md€ (a) 2 500 (b) 180 000 (c)
Gestion durable des forêts (certification PEFC) détenues majoritairement par la Caisse des Dépôts	100% (41 500 ha)
<b>Accompagner les évolutions de la société dans les mandats publics - Finance carbone</b>	
Part des quotas de GES européens gérés par le logiciel Seringas	60% (13 pays)
Transactions de quotas effectuées via Powernext Carbon : - montant (a), - part du total (b)	31 M t eq. CO <sub>2</sub> (a) 60% (b)
<b>Intégrer les exigences du développement durable aux interventions dans l'habitat et les territoires</b>	
Montant centralisé à la Caisse des Dépôts issu du Livret développement durable	8 Md€
Prêts au logement très social (a), social (b), intermédiaire (c)	854 M€ (a) 3 542 M€ (b) 30 M€ (c)
Part des logements sociaux financés labellisée : haute performance énergétique (a), très haute performance énergétique (b)	± 35% (a) ± 3% (b)
Montants prêtés à des projets d'infrastructures ferroviaires (a) TCSP (b)	239 M€ (a) 220 M€ (b)
Nombre de "cyberbases" financées (a), montants investis dans les infra-numériques (b)	518 (a) 35 M€ (b)
Montants investis dans des projets d'énergies renouvelables	9 M€
Investissements immobiliers d'activité (décision d'engagement) dans les ZFU/ZRU	2,3 M€
Nombre d'entreprises créées grâce au dispositif prêts d'honneur soutenu par la Caisse des Dépôts (a) emplois (b)	17 000 (a) 33 000 (b)
<b>Mesurer et réduire les impacts directs de l'Etablissement</b>	
<b>Performance environnementale :</b> ■ consommation électrique par salarié ■ émissions CO <sub>2</sub> par salarié	10,7 MWh 5,5 t eq. CO <sub>2</sub>
<b>Performance sociale :</b> ■ pourcentage de cadres femmes (a) et de cadres à haut potentiel femme (b) ■ part de l'effectif ayant bénéficié d'une formation ■ taux d'emploi de travailleurs handicapés ■ âge moyen de l'effectif (a) et turn-over (b)	48,3% (a) 40,91% (b) 86% 2,5% 45,6 (a) 5% (b)
<b>Performance économique :</b> ■ progression des charges brutes de l'Etablissement public	+ 0,9%

# Impact des flux financiers de la Caisse des Dépôts

Le groupe Caisse des Dépôts a dégagé en 2006 un résultat net récurrent part du groupe de 2113 M€, à comparer à 2087 M€ pour 2005. A ce résultat net récurrent, il convient d'ajouter la plus-value de cession des titres Caisse nationale des caisses d'épargne pour un montant global de 2245 M€, et des éléments non récurrents pour un montant global de 115 M€, ce qui porte le résultat net consolidé du groupe à 4473 M€ en 2006.

Ce résultat net consolidé provient à parts sensiblement égales de l'activité d'investisseur pour compte propre de l'Etablissement public et de la contribution de ses filiales. Les missions d'intérêt général de la Caisse des Dépôts, sont réalisées à prix coûtant, remboursé "à l'euro l'euro" par les fonds gérés. Ainsi la gestion des fonds d'épargne, dont le bilan s'élève fin 2006 à 205 Md€, a été facturée 74 M€.

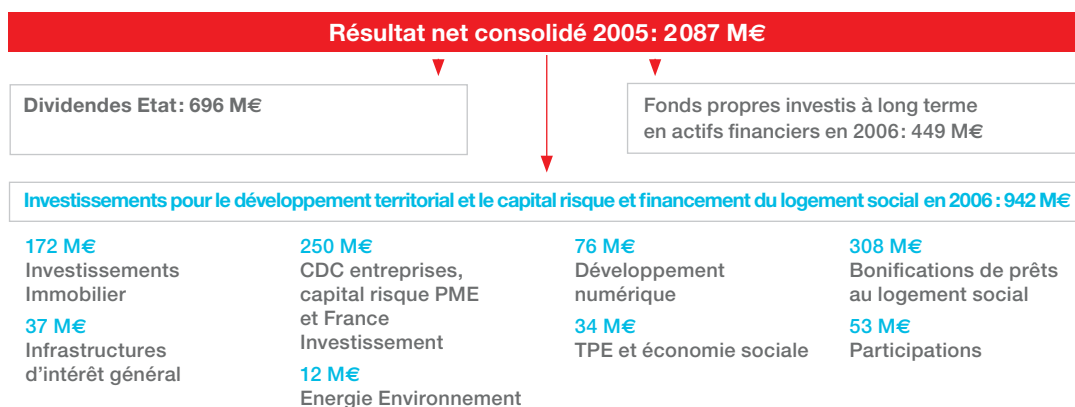
Ce même dispositif s'applique aux régimes de retraite sous gestion.

## Résultats de l'exercice 2006



La contribution de la Caisse des Dépôts au budget de l'Etat revêt trois formes: l'impôt sur les bénéfices, un dividende représentant le tiers de son résultat net, et le résultat annuel des fonds d'épargne gérés en contrepartie de la garantie apportée par l'Etat aux dépôts centralisés. En 2006 comme en 2005, ces trois contributions représentent environ 3 Md€. Depuis 1984, les excédents de gestion cumulés par les fonds d'épargne ont apporté plus de 66 Md€ au budget de l'Etat.

## Utilisation, en 2006, du résultat de l'exercice 2005

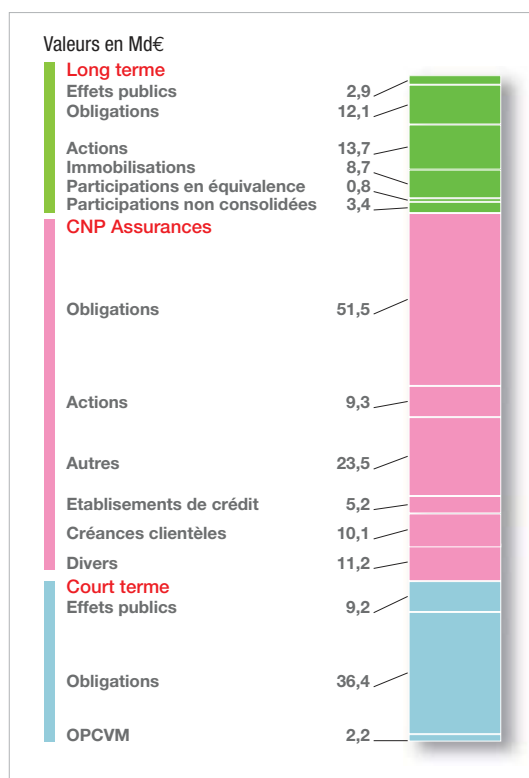


# Bilans consolidés

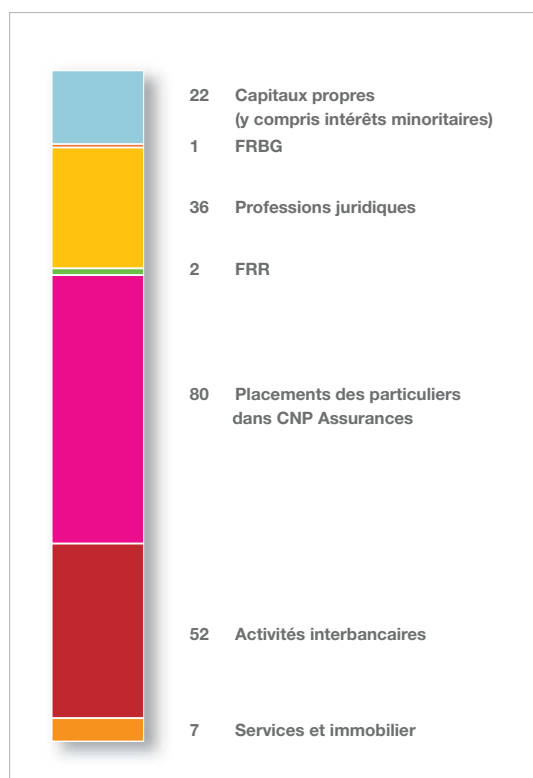
## Groupe Caisse des Dépôts

Le bilan consolidé de la Caisse des Dépôts et le bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts (page 7) représentent deux ensembles distincts. Les ressources consolidées dans le bilan du groupe Caisse des Dépôts atteignent un total de 200 Md€ fin 2006. Ils comprennent les fonds propres de la Caisse des Dépôts, les dépôts des professions juridiques, les ressources issues de l'activité interbancaire... Les emplois correspondants obéissent à la politique d'investissement de la Caisse des Dépôts : sur le long terme (obligations, actions, participations, actifs forestiers et immobiliers...) et sur le court terme (placements de trésorerie, lignes de financement des organismes de Sécurité sociale...). Une partie des encours financiers qui sont gérés et détenus par CNP Assurances (dépôts de particuliers et placements) apparaissent – proportionnellement à la participation détenue dans cette filiale – dans le bilan consolidé du groupe Caisse des Dépôts.

### ■ Actif (emplois) au 31.12.2006 : 200 Md€



### ■ Passif (ressources) au 31.12.2006 : 200 Md€



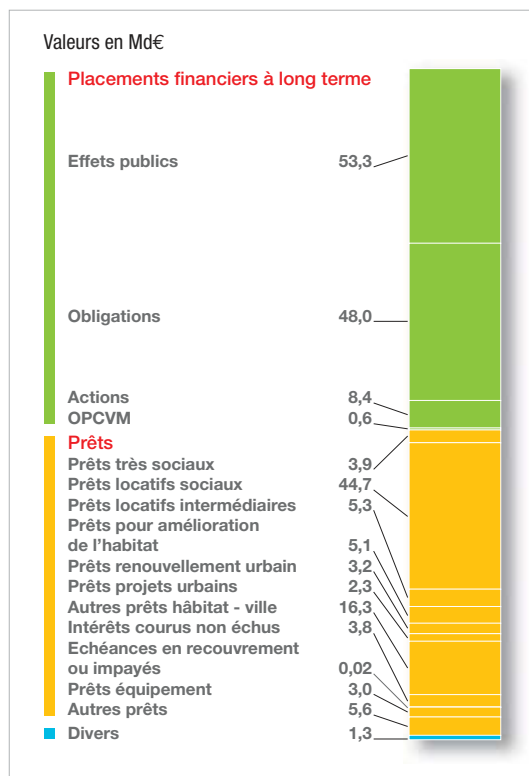
## Fonds d'épargne

Le mécanisme original qui permet des financements publics très importants sans avoir à recourir au budget de l'Etat repose sur la transformation, par la Caisse des Dépôts, de fonds collectés sur divers produits liquides d'épargne populaire en prêts de longue durée accordés sans coût d'intermédiation. Ces prêts bénéficient aux secteurs prioritaires désignés par l'Etat. Au sein de la Caisse des Dépôts, la Direction des fonds d'épargne assure cette double mission. Ces activités sont regroupées au sein d'un bilan distinct et font l'objet d'une gestion indépendante des propres fonds de la Caisse des Dépôts.

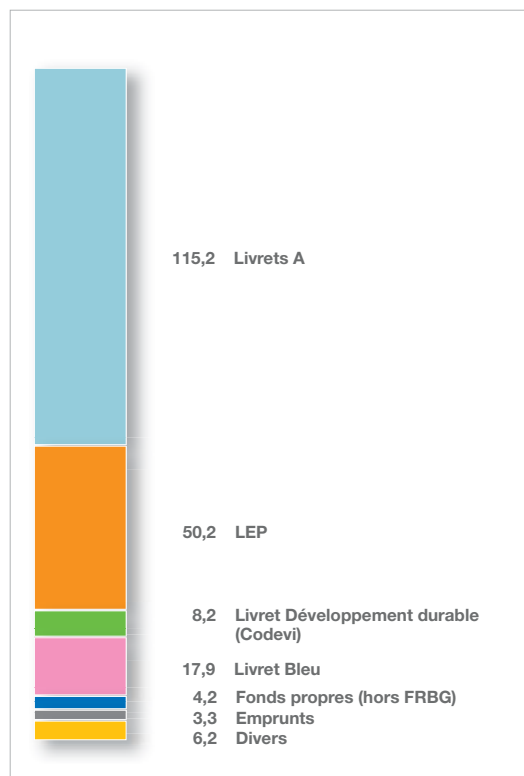
Les fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts sont constitués de divers produits d'épargne réglementés : livret A, livret Développement durable (Codevi), LEP, livret Bleu, etc. Ils représentent un total de 192 Md€.

La collecte de cette épargne est sensible à l'évolution des taux réglementés offerts aux épargnants. Le taux du livret A correspond à la moyenne entre le taux européen à trois mois et celui de l'inflation, amélioré d'une prime de 0,25 %. Ces fonds d'épargne financent sous forme de prêts à long terme le logement social, la politique de la ville, les grandes infrastructures de transport et, à partir de 2008, les hôpitaux. Pour assurer l'équilibre financier, la liquidité et la sécurité de ce mécanisme de transformation, la Direction des fonds d'épargne place une part importante des fonds qui lui sont confiés sur les marchés financiers. Les résultats dégagés par cette gestion sont reversés au budget de l'Etat en contrepartie de la garantie qu'il accorde aux dépôts.

### ■ Actif (emplois) au 31.12.2006 : 205 Md€



### ■ Passif (ressources) au 31.12.2006 : 205 Md€



## Actions 2006

# Investisseur responsable

En 2006, la Caisse des Dépôts a renforcé sa démarche d'investisseur responsable selon trois axes principaux : une prise en compte progressive des facteurs environnementaux et sociaux dans l'analyse des entreprises dans le cadre de sa gestion d'actifs, un exercice systématique de ses droits de vote en tant qu'actionnaire et l'adhésion aux principes pour l'investissement responsable des Nations Unies. Elle a aussi développé des investissements dans les énergies renouvelables.

### Intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance

Pour la **gestion des actions cotées** (13,6 Md€ en valeur bilan, 21 Md€ en valeur de marché) l'approche fondamentale de l'analyse des sociétés du portefeuille développée par les gérants internes, intègre désormais les principaux risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (dits ESG). La Caisse des Dépôts recourt aux services de Vigeo, pour environ 600 sociétés européennes. Parallèlement, la Direction des fonds d'épargne a procédé à une notation de son portefeuille actions (9 Md€ en valeur bilan, 15,1 Md€ en valeur de marché), construite à partir de données sur l'impact des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance sur les cours boursiers des entreprises. Ces informations enrichissent l'analyse disponible sur les entreprises du portefeuille et constituent une première étape dans l'intégration des critères sociaux et environnementaux.

Ces portefeuilles de marché s'élèvent globalement à 37 Md€ (valeur marché), soit un peu moins de 3% de la capitalisation de la Bourse de Paris.

Le périmètre de l'**exercice des droits de vote** a concerné en 2006 l'ensemble des entreprises détenues. La Caisse des Dépôts a ainsi voté dans 218 assemblées générales, analysant au total près de 1900 résolutions. Certaines résolutions, contraires au guide de vote élaboré par un comité consultatif présidé par René Barbier de La Serre, ont été refusées. Elles ont concerné uniquement des questions de gouvernance. Par ailleurs, les gérants internes de la Caisse des Dépôts interrogent systématiquement les dirigeants des sociétés qu'ils rencontrent, tout au long de l'année, sur des questions environnementales et sociales, préparées en fonction de leur analyse des enjeux sectoriels ou propres à l'entreprise.

Parallèlement, la Caisse des Dépôts a continué à adresser aux **fonds de private equity** auxquels sont confiés des mandats (pour 888 M€ d'engagements au total) un questionnaire sur leur traitement des questions environnementales, sociales et de gouvernance. Pour la gestion des actifs immobiliers (2 Md€ en valeur comptable, 4,7 Md€ en valeur de marché), des démarches internes ont été engagées en 2006, visant à définir les modalités de prise en compte des facteurs environnementaux et sociaux pour les investissements dans le neuf et la gestion des immeubles du portefeuille immobilier, ainsi qu'une réflexion pour valoriser les résultats des nouveaux diagnostics techniques obligatoires en vue d'améliorer leurs performances énergétiques. Par ailleurs, l'ensemble de la gestion des investissements forestiers de la Caisse des Dépôts est effectué selon des principes de gestion forestière durable.

**1 900**  
résolutions examinées  
dans l'exercice des droits  
de vote en 2006

■ Pour en savoir plus,  
lire la fiche  
"La Caisse des Dépôts,  
investisseur de long terme  
responsable"  
[www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)



## Signature des Principes pour l'investisseur responsable

Après un an de concertation internationale avec des fonds de pension, de grands assureurs ou des investisseurs institutionnels publics, le programme des Nations Unies pour l'environnement et le Pacte mondial ont lancé les "**Principes pour l'investissement responsable**" (PRI) au printemps 2006. La Caisse des Dépôts y a joué un rôle déterminant. Principal sponsor financier de cette initiative, elle a été membre du groupe des experts et du groupe des investisseurs qui ont élaboré les PRI. Présente à New York aux côtés du secrétaire général des Nations Unies pour le lancement, la Caisse des Dépôts a ensuite joué un rôle important pour sensibiliser la communauté européenne des investisseurs, en organisant à Paris une importante manifestation d'information sur cette démarche. Elle a piloté l'organisation de rencontres avec les investisseurs institutionnels français et assuré de nombreuses interventions en faveur des PRI dans des groupes de travail, des séminaires et auprès des médias, qui s'en sont fait l'écho.

Les Principes concernent six grands domaines d'engagements.

- **Principe 1.** Nous intégrerons les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans l'analyse et les décisions d'investissement.
- **Principe 2.** Nous serons des investisseurs actifs et intégrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- **Principe 3.** Nous demanderons des informations appropriées sur les problématiques ESG de la part des entités dans lesquelles nous investissons.
- **Principe 4.** Nous encouragerons l'adhésion et la diffusion des Principes au sein de la communauté financière.
- **Principe 5.** Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans la mise en application de ces Principes.
- **Principe 6.** Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans la mise en œuvre de ces Principes.

Parmi les premiers signataires français, se trouvent également deux organismes gérés par la Caisse des Dépôts : le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) et l'Etablissement de la retraite additionnelle de la fonction publique (Erafp).

## Prise en compte des risques et opportunités liés au climat en tant qu'investisseur : le *Carbon disclosure project*

En 2006, la Caisse des Dépôts a participé à la quatrième édition du *Carbon disclosure project* (CDP) comme investisseur signataire. Lancé fin 2000 au Royaume-Uni, le CDP constitue l'une des plus importantes coalitions d'investisseurs institutionnels, gérant plus de 30 000 Md\$. Il a invité 2 100 entreprises à travers le monde – dont celles du FT 500 et pour la France du SBF 120 – à répondre à une enquête en 10 points visant à cerner l'impact potentiel du dérèglement climatique, de la réglementation en émergence et de la finance carbone sur la valeur actionnariale des entreprises interrogées. 45% des entreprises françaises sollicitées ont répondu, révélant, par leur capacité de réponse et la nature des informations fournies, une disparité certaine face aux enjeux climatiques. La Caisse des Dépôts a contribué à la réalisation du rapport de présentation des résultats de l'enquête 2006 auprès des entreprises du SBF 120.

■ Pour en savoir plus,  
lire la fiche  
"Nos engagements  
développement durable"  
[www.caisseledesdepots.fr](http://www.caisseledesdepots.fr)

## Lancement du groupe de travail de l'UNEP-FI sur l'immobilier responsable

Dans le prolongement de la démarche des Principes pour l'investissement responsable (PRI), la Caisse des Dépôts co-préside, avec l'assureur Prudential, un groupe de travail international lancé en 2006 sur l' "Investissement immobilier responsable".

Le secteur de l'immobilier étant, en France, à l'origine de 42 % de la consommation énergétique et de 21 % des émissions de gaz à effet de serre, la démarche d'investisseur responsable de la Caisse des Dépôts s'étend naturellement à la gestion de ses actifs immobiliers (2 Md€ en valeur comptable, 4,7 Md€ en valeur de marché).

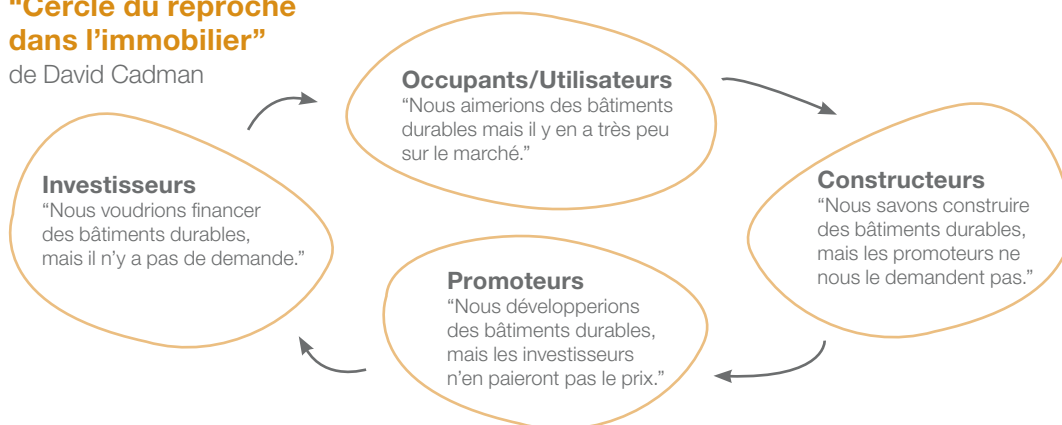
Celle-ci vise à intégrer des critères environnementaux et sociaux lors d'investissements dans l'immobilier neuf, ainsi que dans la gestion des immeubles existants possédés en direct. Cette prise en compte élargie à de nouveaux facteurs passe par une meilleure évaluation des immeubles, via les diagnostics techniques obligatoires comme le Diagnostic de performance énergétique (DPE), mais aussi au-delà : réflexion en coût global, localisation en zones défavorisées, qualité des matériaux, etc. La Caisse des Dépôts s'est donné comme priorité l'analyse et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de son portefeuille.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts a lancé et co-préside un nouveau groupe de travail de l'Initiative-finace du programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI), consacré à la gestion responsable d'actifs immobiliers. Constitué officiellement en octobre 2006 à Genève, le groupe réunit des investisseurs institutionnels de première importance et connus pour leur engagement dans l'Investissement socialement responsable (ISR). Il vise en particulier :

- la construction de ce que pourrait être un ISR dans le secteur de l'immobilier,
- le recensement des exemples de gestion responsable rentable – ou neutre financièrement,
- l'élaboration, pour les investisseurs, d'outils permettant cette gestion plus responsable.

### "Cercle du reproche dans l'immobilier"

de David Cadman



La Caisse des Dépôts a accueilli, à Paris en décembre 2006, la première session plénière du groupe de travail. En 2007, elle expérimentera le calcul de "l'empreinte carbone" de son portefeuille immobilier en partenariat avec AXA REIM.

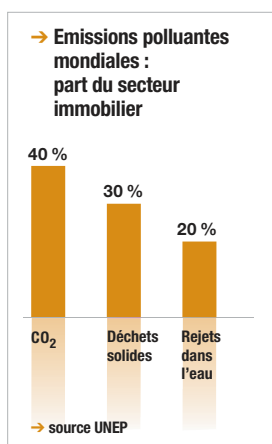
### Groupe "Investisseurs immobiliers responsables" de l'UNEP-FI

Co-présidents : Caisse des Dépôts, Prudential Property Investment Managers

Membres : AXA REIM, Calvert Group, F&C Asset Managers, Hermes, Morley Fund Managers

Observateurs : CalPERS, Investa, Land Securities, Lend Lease

Conseiller : Université de l'Arizona



## Investissements dans l'énergie et l'environnement

Dans un contexte d'accroissement du rôle des collectivités territoriales dans le domaine de la production et de la distribution d'énergie, 2006 a vu la montée en charge des investissements de la Caisse des Dépôts dans les énergies renouvelables et le traitement des déchets. Par ailleurs, le Fonds carbone européen est entré dans une phase d'investissement dans des actifs carbone issus de "projets Kyoto".

La production et la distribution d'énergie font l'objet de fortes évolutions en raison de l'ouverture totale des marchés du gaz et de l'électricité en France à partir de juillet 2007. Dans ce nouveau contexte, les collectivités territoriales, qui peuvent désormais choisir leurs producteurs et distributeurs d'énergie, décident fréquemment de mettre en œuvre des politiques énergétiques locales. Elles souhaitent réduire les consommations énergétiques et inciter au développement de capacités locales de production. La Caisse des Dépôts, par son action d'investisseur d'intérêt général, se propose de les accompagner dans la phase d'ouverture des marchés de l'énergie en investissant dans les Entreprises locales de distribution (ELD) et, sous forme de fonds propres et quasi-fonds propres, dans la structuration des filières d'Énergies renouvelables. Pour la Caisse des Dépôts, 2006 aura été l'année des premiers investissements et du positionnement comme investisseur visible, notamment grâce aux opportunités saisies dans le secteur des ELD.



### Investissements dans la production d'énergies renouvelables

La Caisse des Dépôts a investi en 2006 dans plusieurs projets de production d'énergie renouvelable : 7 M€ ont été investis dans quatre fermes éoliennes (90 MWe) et 0,75 M€ dans la création de la SEM Energie de Loire Atlantique. D'autres projets et partenariats concernent plus de 300 MWe éoliens, tandis que le Fonds d'investissements de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Fideme), créé à l'initiative de l'Ademe, a bouclé son programme d'investissement en quasi-fonds propres, soit 45 M€ essentiellement dans le secteur éolien. Dans le secteur de l'énergie solaire photovoltaïque, un investissement dans un parc de 15 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires a été réalisé à La Réunion, pour 0,16 M€. Enfin, la production d'énergie à partir de la biomasse (gazéification) a également été développée (1,3 M€) par la création de Biomelec avec le Groupe Bergerat Monnoyeur.

La Caisse des Dépôts s'intéresse également à la relance de la géothermie et à plusieurs projets de production de biocarburant.

### Investissements dans les Entreprises locales de distribution et les SEM

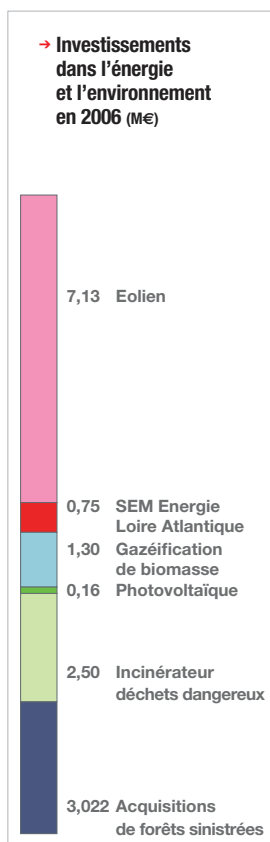
Le domaine de l'énergie a été marqué en 2006 par l'appel d'offres de Total sur sa participation dans Gaz de Strasbourg, remporté par la Caisse des Dépôts.

### Investissements retraitement des déchets et biomasse

La Caisse des Dépôts a également investi 2,5 M€ dans une unité d'incinération de déchets industriels dangereux en Martinique, et participe au montage de projets de méthanisation.

### Investissements forestiers

La Caisse des Dépôts a poursuivi en 2006 ses acquisitions dans le cadre du programme d'achat de forêts privées sinistrées (30 M€). Ce programme a été mis en place suite à la tempête de 1999, et doit permettre la reconstitution et, à terme, la remise sur le marché de ces forêts.



### ■ Investissements du Fonds carbone européen

2006 aura été un exercice très actif pour le Fonds carbone européen, créé à l'initiative de la Caisse des Dépôts et doté de 143 M€ pour la période 2005-2012 (dont 25 M€ investis par la Caisse des Dépôts). Les premiers achats d'actifs carbone ont été validés en 2006 pour un volume de 15 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> issus de projets Kyoto, soit 96 M€.

## Un nouveau contexte pour l'investissement dans les énergies renouvelables

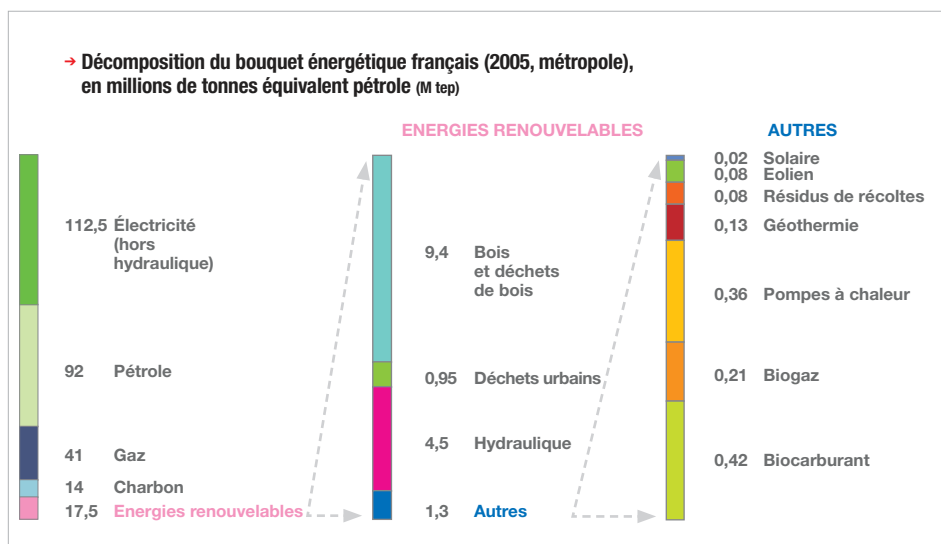
La France, confrontée au double défi de la raréfaction des ressources d'énergies fossiles et de la lutte contre le changement climatique, souhaite diversifier ses approvisionnements et combler son retard dans le domaine des énergies renouvelables. La loi d'orientation de l'énergie a défini en 2005 les priorités d'investissement pour les années à venir : afin de répondre à l'accroissement de la consommation, le recours au nucléaire a été renouvelé, mais accompagné d'une diversification accrue des ressources, faisant davantage appel aux différentes énergies renouvelables, dans lesquelles la Caisse des Dépôts a développé ses investissements en 2006.

La loi de Programme du 13 juillet 2005, fixant les orientations de la politique énergétique, a ainsi défini les objectifs suivants :

- réduction de 2 % par an de la consommation énergétique,
- réduction de 3 % par an des émissions de gaz à effet de serre,
- accroissement de la production d'électricité d'origine renouvelable : 21 % en 2010 (14 % aujourd'hui),
- accroissement de la part des biocarburants jusqu'à 5,75 %.

Objectifs de cette loi déclinés dans la programmation pluriannuelle des investissements dans le secteur énergétique (juillet 2006) :

- éolien : 12 500 MWe en 2015,
- biomasse : 300 MWe lancés en 2006,
- centrales cycle combiné : 5 200 MWe en 2015,
- nucléaire : EPR Flamanville en 2012.



## Actions 2006

# Outils économiques de lutte contre le changement climatique

L'action de la Caisse des Dépôts en 2006 a été marquée d'une part par l'acquisition de Sagacarbon, courtier spécialisé sur le marché des quotas de CO<sub>2</sub> et par le lancement, avec les pouvoirs publics, des "projets domestiques CO<sub>2</sub>".

### Développement d'une économie et d'une finance liées au carbone

#### ■ Tenue du registre des quotas d'émission de CO<sub>2</sub> et ventes des licences du logiciel Seringas

Dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émission de CO<sub>2</sub>, chaque Etat de l'Union européenne doit tenir la comptabilité des quotas alloués et échangés dans un registre national. La Caisse des Dépôts a développé un logiciel de tenue de registre, Seringas, et s'est vue confier par l'Etat la gestion du registre français.

Le logiciel Seringas™ a été commercialisé dans huit pays de l'Union européenne, ainsi que Monaco et le Lichtenstein. Aujourd'hui, Seringas gère plus de 60 % des quotas de gaz à effet de serre européens. L'implantation du logiciel au-delà de la zone Europe s'est concrétisée avec l'acquisition de la licence Seringas par la Suisse, la Bélarussie et la Russie.

#### ■ Le marché européen des quotas de gaz à effet de serre

L'ouverture du système européen d'échange de quotas d'émission de CO<sub>2</sub> en 2005 a appelé la création de places de marché et d'intermédiaires facilitant les transactions.

Dès juin 2005, Powernext, Euronext et la Caisse des Dépôts ont uni leurs compétences pour créer Powernext Carbon, première plate-forme de marché organisé de quotas de CO<sub>2</sub>.

Le marché comprend aujourd'hui une soixantaine de membres et représente environ 60 % des transactions sur les quotas en Europe. Si le prix au comptant du quota a baissé entre 2005 et la fin 2006, les volumes échangés sont restés importants (31,5 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2006). Ceci confère un rôle clef à la Caisse des Dépôts, gestionnaire du mécanisme de livraison contre paiement sur les transactions.

#### ■ Sagacarbon, premier intermédiaire spécialisé dans les permis d'émission de CO<sub>2</sub>

De nouveaux acteurs intermédiaires financiers se positionnent sur le marché des quotas de CO<sub>2</sub> pour proposer une offre de service aux détenteurs. Cependant, le coût de l'intermédiation et sa complexité freinent la participation des petits émetteurs ou des opérateurs publics (collectivités territoriales, ...).

Pour intervenir sur ce créneau non couvert, la Caisse des Dépôts a acquis en octobre 2006 la jeune structure Sagacarbon ( [www.sagacarbon.fr](http://www.sagacarbon.fr) ) dont les axes d'intervention sont les suivants :

- > **gestion et agrégation des ordres** : offre dédiée aux acteurs de petite taille et qui concerne tant les clients français qu'étrangers ;
- > **négociation et gestion** : Sagacarbon assure la négociation de quotas CO<sub>2</sub> pour le compte de ses clients. Elle négocie des produits structurés innovants, permettant de générer un revenu pour le client ;
- > **analyses et conseils** : Sagacarbon propose des analyses objectives du marché et conseille ses clients européens – industriels, banques d'investissement, investisseurs institutionnels, collectivités locales – dans leurs stratégies d'investissement en actifs CO<sub>2</sub>.



**27 %**  
part des émissions  
françaises de CO<sub>2</sub>  
soumises à quotas

■ Pour en savoir plus,  
lire la fiche "Développement  
de l'économie carbone"  
[www.caisseedesdepots.fr](http://www.caisseedesdepots.fr)

## De la recherche à l'innovation: les projets domestiques CO<sub>2</sub>

La France s'est engagée à diviser ses émissions de gaz à effet de serre par quatre d'ici 2050. Or, le système européen de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ne concerne pour l'instant que les installations industrielles les plus importantes et la production d'énergie, soit seulement 27 % des émissions en France et 45 % en Europe. D'où la nécessité d'étendre les réductions d'émissions à d'autres secteurs fortement émetteurs, mais sous forme plus diffuse.

### ■ L'élaboration d'un nouveau mécanisme

A la demande des pouvoirs publics français, la Mission climat de la Caisse des Dépôts a conçu un dispositif s'appuyant sur un des mécanismes de projets du protocole de Kyoto (mise en œuvre conjointe). Il vise à inciter à la réduction des émissions dans les secteurs des transports, de l'agriculture, du bâtiment, du traitement des déchets et des petites installations industrielles, à travers des projets domestiques CO<sub>2</sub>.

Les porteurs de projets identifiés par la Caisse des Dépôts disposent de peu de connaissances sur les marchés du carbone et un accès difficile à ces marchés. De plus, des démarches individuelles génèrent des coûts de transaction importants.

La Caisse des Dépôts se propose donc, à la fois de simplifier les démarches pour les porteurs de projets, et d'apporter la sécurisation financière des transactions aux parties prenantes (en cours de finalisation).

Les projets domestiques CO<sub>2</sub> devraient permettre à la France de réduire ses émissions de 10 à 15 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur cinq ans.

Pour donner un signal significatif au marché, la Caisse des Dépôts s'est engagée à financer jusqu'à un million de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an auprès des porteurs de projets nationaux (soit 5 Mt sur la période 2008-2012).

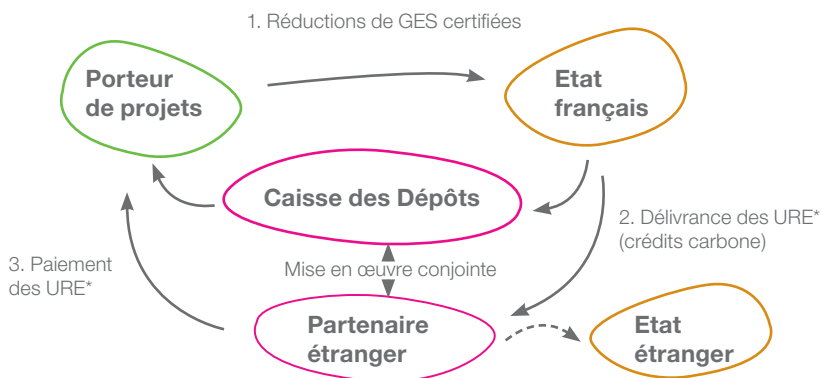
### ■ Un appel à projets prévu en 2007

Le 4 décembre 2006, les ministres de l'Industrie et de l'Environnement ont annoncé le lancement des "projets domestiques CO<sub>2</sub>" au cours d'un colloque au ministère des Finances, en présence d'experts et acteurs du domaine.

Par arrêté du 2 mars 2007, l'Etat a défini un cadre juridique permettant de financer ces projets. La Caisse des Dépôts lance, à titre expérimental, un appel à projets domestiques CO<sub>2</sub> couvrant la période 2008-2012, pour amorcer ce nouveau marché.

Pour les projets qu'elle aura sélectionnés, elle s'engage à acheter les réductions d'émissions certifiées de CO<sub>2</sub> à un prix fixé et à accompagner les porteurs de projets dans leur démarche.

### ■ Mécanisme des projets domestiques



\* Unités de réduction d'émissions

**3. ACTIONS 2006**  
Outils économiques  
de lutte contre  
le changement  
climatique



## “Horizon climat” : réduction et compensation des émissions de GES de la Caisse des Dépôts

Après avoir évalué ses émissions de gaz à effet de serre (GES), la Caisse des Dépôts engage une démarche à la fois de réduction des émissions liées à son fonctionnement, et de compensation de celles qui ne peuvent être évitées, par achat et annulation de crédits carbone. La neutralité carbone 2006-2007 est réalisée par le recours à des actifs permettant de financer des projets de réductions d'émissions ou de production d'électricité d'origine renouvelable, en Asie et en Amérique du Sud.

### ■ Evaluation des émissions de GES : 30000 tonnes d'équivalent (teq) CO<sub>2</sub>/an<sup>(1)</sup>

La Caisse des Dépôts a évalué les émissions de GES liées au fonctionnement de ses sites et de sa filiale de services informatiques. Son Bilan carbone®, calculé selon la méthode homologuée par l'Ademe à partir de l'activité 2004, s'établit à 5,5 tonnes eq CO<sub>2</sub> par collaborateur sur une année.

### ■ Réduction des émissions de GES

Pour se conformer à la demande des pouvoirs publics de division par quatre des émissions du pays d'ici 2050, la Caisse des Dépôts s'est fixé pour **objectif de réduire de 3 % par an en moyenne** ses émissions, à compter de 2006.

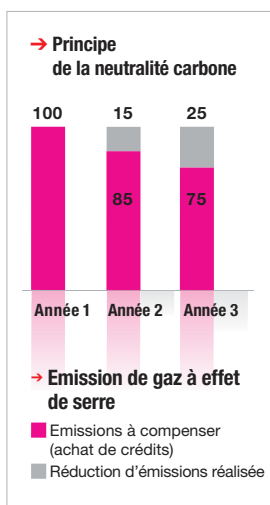
**Les premières actions** portent sur l'**amélioration de la performance énergétique**, puisque l'énergie représente un tiers du total des émissions. Les diagnostics énergétiques 2006 sur sept sites fourniront les priorités d'action pour 2007. La sensibilisation des collaborateurs, engagée en 2006, aidera à agir sur les émissions diffuses (électricité, modes de déplacements...) en 2007.

### ■ Compensation des émissions de GES

**La Caisse des Dépôts s'engage à la neutralité carbone sur la période 2006-2012.** Sur cette période, une réduction de 3 % en moyenne par an permettra de contenir les émissions à 24200 teq CO<sub>2</sub> en 2012, un recul de 20 % par rapport à l'année de départ. Il restera à compenser 186200 teq CO<sub>2</sub> (émissions de la période 2006-2012), soit en moyenne environ 26600 t/an.

La compensation des émissions sera mise en œuvre en deux étapes – 2006-2007 puis 2008-2012 – pour prendre en compte l'arrivée de nouveaux actifs carbone à partir de 2008 et ajuster le volume d'émissions à compenser, après calcul des émissions effectives à fin 2007. La neutralité carbone 2006-2007 est réalisée par **l'achat d'actifs carbone permettant de financer trois projets de fourniture d'énergie** à partir de petite hydroélectricité, éolien et capture de méthane, en Asie et en Amérique du Sud. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) du protocole de Kyoto. La Caisse des Dépôts annulera systématiquement les actifs correspondant à ces projets, l'objectif n'étant pas de réaliser une opération financière mais de compenser des émissions de GES non évitées. Le coût de la compensation 2006-2012 est estimé à 3 M€.

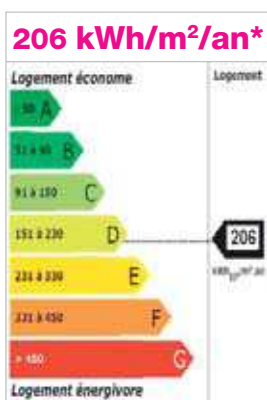
(1) Le protocole de Kyoto prend en compte les six principaux gaz à effet de serre émis par l'activité humaine : CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), CH<sub>4</sub> (méthane), N<sub>2</sub>O (protoxyde d'azote), SF<sub>6</sub>, PFC, HFC (gaz fluorés). Afin de comparer ces différents gaz, leurs émissions sont couramment exprimées en équivalent CO<sub>2</sub>, noté "eq CO<sub>2</sub>".



## Actions 2006

# Immobilier et urbanisme durables

Acteur majeur dans le domaine du logement et de la ville, la Caisse des Dépôts et ses filiales immobilières y déploient désormais des actions environnementales. En 2006, le lancement d'un prêt sur critères environnementaux pour le logement social en témoigne, comme les nouvelles avancées des filiales Icade et SNI. Un tableau des prêts au logement (page 17) permet d'évaluer le rôle social et désormais environnemental joué par la Caisse des Dépôts.



Consommation moyenne d'énergie du parc HLM

\* Chauffage et eau chaude sanitaire

### Lancement du Prêt énergie performance pour les HLM neufs

#### ■ Encourager la réduction des consommations d'énergie dans l'habitat locatif social

La Caisse des Dépôts a lancé en octobre 2006 son Prêt énergie performance (PEP) pour faciliter la construction de logements sociaux neufs économes en énergie. Le PEP permet aux opérateurs de logements sociaux de financer, dans des conditions privilégiées, le surinvestissement associé à la conception et à la construction d'un bâtiment économe en énergie, évalué à 7 % du coût total de l'opération. Pour bénéficier de ce prêt, le projet doit atteindre, au minimum, le niveau de performance technique du label Très haute performance énergétique (THPE). Ce niveau correspond à une consommation énergétique prévisible inférieure de 20 % à la consommation énergétique réglementaire de référence. Les économies d'énergie qui en découlent contribuent ainsi à maîtriser les charges des locataires et à réduire les émissions de gaz à effet de serre pendant la vie du logement. L'objectif du dispositif est de porter la part des logements sociaux nouvellement construits avec le label THPE d'environ 3 % à 20 % de la production annuelle.

#### ■ Un prêt bonifié sur fonds propres par la Caisse des Dépôts, par les fonds d'épargne et les régions volontaires

Le PEP, financé sur ressources du livret A, bénéficie d'un taux incitatif de 2,45 % dû à une bonification de la Caisse des Dépôts sur ses fonds propres et à une bonification portée par les fonds d'épargne qu'elle centralise (voir pages 6 et 7). Les collectivités locales, également mobilisées sur les enjeux du développement durable, sont associées : elles peuvent apporter une bonification complémentaire. Les bénéficiaires sont tous les opérateurs de logement social ayant accès aux prêts PLUS, PLAI, PRU CD de la Caisse des Dépôts.

### Un premier partenariat régional pour un prêt à taux zéro

La région Poitou-Charentes et la Caisse des Dépôts ont conclu un accord permettant de proposer un prêt à taux 0 %. La région s'engage à verser aux organismes de logement social une subvention qui leur permettra de régler les intérêts des Prêts énergie performance, soit 2,45 %. Les premiers prêts à taux zéro répondant à ce mécanisme ont été accordés aux bailleurs sociaux dès le mois d'avril 2007. Il s'agit, par ce dispositif, d'adresser un signal fort au mouvement HLM, afin qu'il anticipe l'évolution de la réglementation thermique en 2010, et construite dès lors la totalité de son parc neuf suivant les normes THPE.

#### ■ 150 à 200 M€ d'investissements sur projets THPE

Depuis fin 2006, 10 M€ de Prêts énergie performance ont été engagés (+ 5 M€ en cours de négociation). Le PEP finançant le surinvestissement, on peut estimer le volume total des investissements labellisés THPE entre 150 et 200 M€ depuis le lancement.

■ Pour en savoir plus, lire la fiche "Logement social : enjeux et politiques mises en œuvre" [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)

## Les prêts habitat-ville de la Caisse des Dépôts

	Objet du prêt	Nom du prêt	Durée	Taux <sup>(1)</sup> (31.10.2006)	Versements 2006 (M€)	Exigences environnementales
Très social	Construction de logements très sociaux	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	40 à 50 ans	2,55 %	240	Normes réglementaires
	Construction de logements d'urgence	Prêt locatif d'urgence (PLU)	40 à 50 ans	2,55 %	2	Normes réglementaires
Social	Financement de la politique de la ville	Prêt renouvellement urbain (PRU)	25 à 50 ans	3,20 %	612	Cahier des charges de l'ANRU
	Construction et acquisition-amélioration	Prêt locatif à usage social (PLUS)	40 à 50 ans	3,55 %	2 503	Normes réglementaires
	Portage foncier et acquisition foncière	Gaïa portage foncier	15 ans	2,80 %	38	-
		Gaïa long terme	60 ans	3,55 %		-
	Construction de logements pour populations spécifiques	Prêt habitat amélioration restructuration extension (PHARE)	40 à 50 ans	3,55 %	169	Normes réglementaires
	Financement de travaux d'amélioration	Prêts à l'amélioration (PALUL PAM PCAME)	25 ans	3,55 %	127	Normes réglementaires
	Financement de travaux d'amélioration	Prêts bonifiés à l'amélioration (PALBO PAMBO PACBO)	25 ans	3,20 %	347	Normes réglementaires
	Financement de la politique de la ville	Prêt projet urbain (PPU)	15 ans	3,95 %	128	-
	Construction de logements sociaux	Prêt locatif social (PLS)	30 à 50 ans	4,13 %	230	Normes réglementaires
	Construction de logements intermédiaires	Prêt locatif intermédiaire (PLI)	30 à 50 ans	4,31 %	30	Normes réglementaires
Autres	Logements sociaux neufs à très haute performance énergétique	Prêt énergie performance (PEP)	40 ans	2,45 %	Nouveau prêt	Certification THPE (Très haute performance énergétique)
	Divers (rachat de patrimoine, copropriété...)	Prêt expérimental (PEX)	35 ans	3,55 %	250	Normes réglementaires
<b>TOTAL prêts habitat-ville 2006</b>					<b>4676</b>	

(1) Le coût de la ressource est de 3,87 %. Les prêts proposés à des taux inférieurs à 3,87 % le sont grâce à une bonification des fonds d'épargne et / ou de la Caisse des Dépôts.

## Démarche globale d'Icade EMGP

Icade, opérateur immobilier intégré, filiale de la Caisse des Dépôts, s'est engagé dans une politique développement durable. Au sein du groupe, Icade EMGP, qui gère et développe un parc tertiaire de bureaux et d'activités localisé à Paris, Aubervilliers et Saint-Denis sur le site des anciens Entrepôts et magasins généraux de Paris, a élaboré une démarche globale et ambitieuse.

Icade EMGP développe son concept de "campus d'entreprises", offrant sur ses sites de nombreux services : transports, sécurité, restauration et services aux personnes. Ce concept qui s'articule autour de plusieurs axes porte une attention particulière au développement durable. L'année 2006 a vu plusieurs avancées.

### ■ Diagnostic environnemental complet du parc immobilier

Icade EMGP a achevé début 2006 le diagnostic environnemental de son parc immobilier. Cette démarche, menée en concertation étroite avec l'Ademe, a permis de formaliser l'engagement de la société et de définir de nouveaux objectifs adaptés aux enjeux environnementaux. Les points marquants ont été les suivants :

- > recensement exhaustif des activités,
- > identification des enjeux et des impacts environnementaux,
- > identification systématique des dangers et des risques,
- > recensement des réglementations en vigueur applicables aux activités,
- > vérification des conformités réglementaires,
- > hiérarchisation des aspects et des impacts environnementaux significatifs,
- > élaboration des actions à mettre en œuvre et d'un planning d'amélioration.

### ■ Intégration des transports dans l'approche urbanistique

Icade EMGP a fait réaliser un audit exhaustif du stationnement et des flux de circulation du parc des Portes de Paris qui permettra d'étayer les réflexions à venir sur le plan de déplacement d'entreprise. L'objectif est d'imaginer les améliorations nécessaires pour inciter les usagers à recourir aux transports en commun et l'autorité organisatrice à adapter les moyens aux nouveaux besoins.

Pendant la phase de préparation de cette démarche globale, Icade EMGP organise la montée en puissance des dessertes de transports en commun :

- > La navette 552 qui dessert le site (cofinancée par le STIF) voit sa fréquentation augmenter. En conséquence, un dossier d'extension du service a été déposé début 2006.
- > Le projet de navettes fluviales électriques desservant le parc du Millénaire via le canal Saint-Denis se poursuit. En attendant, Icade EMGP a mis en place, dès août 2006, un service de bus privé reliant la station Porte de la Villette au parc des Portes de Paris, transférant ainsi les trajets d'environ 200 locataires par jour vers les transports en commun en substitution d'un véhicule individuel.

**398 270 m<sup>2</sup>**  
Patrimoine immobilier  
locatif d'Icade

A gauche:  
parc du Millénaire  
à Aubervilliers

A droite:  
navette fluviale  
desservant le  
parc du Millénaire



#### 4. ACTIONS 2006 Immobilier et urbanisme durables

**135 000 m<sup>2</sup>**

construits ou programmés  
dans le cadre  
de la démarche HQE

**7 000**

heures de travail  
confiées à une entreprise  
de travail temporaire  
d'insertion locale en 2006

■ Pour en savoir plus,  
lire la fiche "Démarche  
développement durable  
d'Icade"

[www.caissesdesdepots.fr](http://www.caissesdesdepots.fr)

et consulter  
le rapport annuel d'Icade,  
disponible sur

[www.icade.fr](http://www.icade.fr)

Bâtiment 270  
à Aubervilliers, certifié  
"NF bâtiments tertiaires,  
démarche HQE"

#### ■ Démarche HQE® et certification systématique

Icade EMGP s'est engagé en 2006 à systématiser la démarche HQE® sur l'ensemble de ses bâtiments en cours et futurs :

- > le bâtiment "270", à Aubervilliers, a été certifié HQE tertiaire fin 2005,
- > le bâtiment "Millénaire 1" a passé la phase "réalisation" de la certification,
- > les travaux des bâtiments "Millénaire 2" et du "521", sont en période de certification en phase "conception",
- > Icade EMGP travaille avec le CSTB pour participer à l'élaboration du référentiel HQE® pour la phase "exploitation",
- > dans le cadre des études du futur quartier commercial de la ZAC du Canal, Icade EMGP participe aux côtés du CSTB en tant qu'opération pilote à l'élaboration du futur référentiel HQE® "centre commercial".

#### ■ Des engagements très ambitieux sur la performance énergétique

Icade EMGP intègre à ses futurs programmes des objectifs très ambitieux sur le plan énergétique, fixés à 30 kWh/an/m<sup>2</sup> en besoin de chauffage chaud et 70 kWh/an/m<sup>2</sup> en besoin de refroidissement. Le recours aux énergies renouvelables est également étudié. Une consultation sera lancée début 2007 sur des bases "performantielles".

#### ■ Priorité à l'emploi local

La démarche d'Icade EMGP ne se limite pas aux préoccupations environnementales. Icade EMGP participe à des structures locales d'insertion, en liaison avec les collectivités territoriales : régie de quartier, Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements de Paris, PIMMS 19<sup>e</sup> (Point d'information et de médiation multiservices) dont l'installation est opérationnelle depuis décembre 2006. Par ailleurs, les marchés de travaux et de prestations de services incluent des clauses de recours à l'emploi local et à des emplois d'insertion en lien avec la Maison du développement économique et de l'emploi du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris et une entreprise de travail temporaire d'insertion locale.

#### ■ Autres actions concrètes

En 2006, plusieurs actions amorcées en 2005 ont été poursuivies :

- > trois chaufferies (2 100 kW) ont été remplacées par un raccordement au réseau interne de chauffage urbain du parc des Portes de Paris ;
- > les études préalables à l'installation de la centrale de production thermo-frigorifique de la ZAC du Canal ont été approfondies et le dimensionnement de l'installation revu à la baisse grâce aux exigences énergétiques sur les futurs bâtiments ;
- > l'extension des GTB (Gestion technique du bâtiment) des différents parcs s'est poursuivie, permettant notamment une diminution des consommations d'énergie. Tous les ans, Icade EMGP investit entre 300 et 500 K€ avec des temps de retour estimés inférieurs à deux ans ;
- > l'analyse des rejets dans l'eau des deux principaux parcs (Portes de Paris et Flandre) a confirmé l'absence de risque majeur sur les effluents tout en localisant les zones d'améliorations potentielles.



## Le groupe SNI engage une démarche développement durable

Le groupe SNI a connu une année 2006 exceptionnelle avec un accroissement important de son périmètre. Il est aujourd'hui le premier bailleur social français avec près de 258 000 logements gérés dont 247 000 en propriété. Ses métiers de gestion locative et patrimoniale sont directement concernés par les problématiques de développement durable : hausse du coût de l'énergie, évolution des réglementations thermiques, poids de l'immobilier dans les émissions de gaz à effet de serre. Le groupe SNI a donc décidé de mettre en place une organisation et une démarche de développement durable.

Le groupe SNI a lancé en 2006 une démarche développement durable pragmatique, fondée sur le retour d'expérience et articulée sur les référentiels de certification existants. La Charte pour la qualité environnementale a été élaborée ; elle contient quatre engagements principaux (voir encadré) et amorce un certain nombre d'actions, notamment :

- > un système de management environnemental intégré aux procédures du groupe, systématisant les analyses préalables (environnementale, thermique),
- > un label "SNI Environnement" pour mesurer l'impact environnemental des projets,
- > un plan stratégique énergétique afin de cibler les opérations qui nécessitent des travaux d'isolation, de chauffage et d'électricité,
- > un projet de guide des "gestes verts" à insérer dans les livrets d'accueil des locataires,
- > des outils d'aide à la décision sur le réseau intranet du groupe (base de données matériaux, répertoire national des aides et subventions...).

## Les engagements de la Charte pour la qualité environnementale du groupe SNI

### I. Maîtriser l'impact environnemental des projets

Donner à l'analyse environnementale une valeur égale aux autres critères de décision dans la construction, la réhabilitation et la résidentialisation des logements du groupe SNI en utilisant un système de notation.

### II. Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Contribuer à la lutte contre l'effet de serre, en formalisant une stratégie d'innovation en matière d'économie et d'utilisation d'énergies renouvelables.

### III. Optimiser les usages et consommations d'eau

A confort égal, favoriser les équipements encourageant la gestion économe d'eau et sensibiliser les occupants à la préservation de cette ressource.

### IV. Informer, rendre compte et sensibiliser

Faire valoir nos objectifs de développement durable pour en faire la meilleure pédagogie auprès de nos partenaires et clients.

■ Pour en savoir plus, lire la fiche "Démarche développement durable du groupe SNI" [www.caisseledesdepots.fr](http://www.caisseledesdepots.fr) et consulter le rapport annuel de la SNI, disponible sur [www.groupesni.com](http://www.groupesni.com)

Résidence  
les Marcellas (69),  
réhabilitation  
en milieu occupé certifiée  
"Patrimoine habitat"  
par Cerqual



## Actions 2006

# Autres démarches développement durable de filiales

Les filiales de la Caisse des Dépôts exerçant dans d'autres domaines que l'immobilier – Egis, Transdev, VVF/Santoline, Compagnie des Alpes – déploient elles aussi leurs démarches pour faire face à leurs enjeux de développement durable. Pour ce rapport 2006, sont présentées les avancées d'Egis et de Transdev. Pour en savoir plus, des fiches sont accessibles en ligne et complétées par des liens avec les sites internet propres aux filiales.

### Actualités développement durable de Transdev en 2006

Acteur majeur du transport collectif et numéro un mondial pour l'exploitation de réseaux de tramways et de métros légers, le groupe Transdev emploie 30 000 salariés pour un chiffre d'affaires consolidé de plus de 1 Md€ en 2006. Positionné sur des métiers offrant des alternatives à l'usage de la voiture particulière, Transdev affirme par ailleurs sa volonté d'exercer ses métiers de manière responsable. Le groupe est adhérent au Pacte mondial des Nations Unies et a signé la charte de développement durable de l'Union internationale des transports publics. La démarche développement durable de Transdev s'est poursuivie en 2006 autour de plusieurs axes.

#### ■ Démarches qualité et environnement : de nouvelles étapes

- > Réduction des émissions polluantes des véhicules : en 2006, la part des kilomètres propres réalisés par le groupe Transdev (véhicules aux normes Euro3 ou plus exigeantes, GNV ou électriques) est passée à 46,5 % (41 % en 2005). Le nombre de véhicules propres a atteint 42 % de la flotte (37 % en 2005).
- > Déploiement du label "Qualité Transdev", dont le processus est certifié ISO 9001, afin de proposer une qualité de service irréprochable et de renforcer l'attractivité des transports en commun. Le groupe se fixe des objectifs ambitieux : faire passer le taux d'activités labellisées de 50 % à fin 2006 à 70 % d'ici fin 2007 et à 100 % fin 2008.
- > Développement de sa politique d'innovation avec plusieurs projets : bus en site propre (Busway), service de location de vélos par téléphone mobile (Allocyclo), généralisation de son système d'information sur téléphone portable (Mobitrans) et innovation en billettique, via un ticket virtuel sur téléphone portable (Digitick).

En complément, Transdev déploie son programme de diagnostic environnement et sécurité du travail sur 100 % de ses installations techniques en France et une partie des sites étrangers. Les rapports issus de cette démarche constituent la base de la définition d'une nouvelle politique environnementale.

#### ■ Diversité : une politique active

Transdev s'est engagé en faveur de la diversité dans l'entreprise et a signé la charte de la diversité de l'institut Montaigne. Le groupe déploie une politique active incluant la formation des cadres et une révision des processus de recrutement, afin d'assurer un transport public performant et de créer du lien entre les populations et les territoires. La diversité fait plus que jamais partie de la politique du groupe, de son positionnement social et sociétal et constitue d'ailleurs un élément de l'offre de Transdev dans ses relations avec les collectivités territoriales.

■ Pour en savoir plus, lire la fiche "Démarche développement durable de Transdev" [www.caisseledesdepots.fr](http://www.caisseledesdepots.fr) et consulter le rapport annuel de Transdev, disponible sur [www.transdev.fr](http://www.transdev.fr)

## Actualités développement durable d'Egis en 2006

Egis propose à ses clients publics et privés, en France et à l'international, une façon concrète et innovante de mettre en œuvre le développement durable tout au long du cycle de vie des **aménagements des territoires**. Egis bénéficie pour cela d'une expertise globale en ingénierie et services aux infrastructures : systèmes de transports (routiers, ferrés, aériens et urbains), hydraulique, environnement.

### ■ Au service des clients, des réalisations qui contribuent à la lutte contre le changement climatique

#### *Dans le secteur du transport*

- > Conseils en politique des transports, optimisation du trafic, information des usagers, Plan de déplacement urbain (PDU), optimisation de l'usage des infrastructures existantes, organisation du transport de marchandises, modulation des tarifications.
- > Aide au développement des transports en commun en site propre et études amont.
- > Impacts environnementaux des transports : propagation des polluants, degrés d'exposition, impact santé, choix de tracé, élaboration d'outils d'aide à la décision, réalisation de bilan carbone d'infrastructure routière.
- > Efficacité énergétique des réseaux, conseil (biocarburant).

#### *Dans le secteur de l'énergie (notamment à l'international)*

- > Efficacité énergétique des réseaux, distribution d'énergie, mise en concession, stratégie.
- > Harmonisation de politiques énergétiques nationales avec la politique européenne.
- > Organisation de projets d'énergie renouvelable, évaluation des plans climats.

#### *Dans le secteur agricole (à l'international)*

- > Elevage : gestion du cheptel pour réduire les GES, valorisation énergétique de la biomasse.
- > Séquestration biologique par les "puits" de carbone à travers les projets forestiers.

### ■ Innovation et capitalisation par des projets pilotes

L'année 2006 a été riche dans la mise en application de solutions de développement durable sur les projets. De nombreux enseignements en ont d'ores et déjà été tirés (capitalisation, valorisation). A titre d'exemple : lors d'un projet d'aménagement de la RN 88, un inventaire des émissions de GES induites par l'ensemble du cycle de vie de l'infrastructure a été lancé afin de proposer au maître d'ouvrage des mesures de compensation.

L'outil DEED (Diagnostic énergie : environnement déplacement) conçu par Egis pour le compte de l'Ademe sera diffusé courant 2007. Basé sur des enquêtes ménages, il permet d'établir un bilan énergétique et d'émission de CO<sub>2</sub> et de polluants liés aux déplacements, et de comparer les répercussions de différentes répartitions modales des déplacements.

Comme première étape de son Agenda 21, la ville de Paris a bénéficié de l'accompagnement d'Egis pour réaliser un diagnostic co-construit de son territoire.

Enfin, Borderouge, ancien quartier maraîcher toulousain de 150 ha, a fait l'objet d'une démarche pilote d'aménagement durable. L'équipe s'est mobilisée autour de finalités comme la valorisation du patrimoine naturel et la priorité donnée aux modes de transport doux.

### ■ Les avancées sur la stratégie et les pratiques démultipliées

Plusieurs correspondants dans les filiales ont été identifiés pour démultiplier les bonnes pratiques et le travail en réseau. Une veille hebdomadaire portant sur les thématiques de développement durable liées aux métiers d'Egis (*Les actus du développement durable*) a été largement diffusée par mail. Le thème du développement durable a par ailleurs été travaillé en atelier lors de sessions d'intégration des nouveaux arrivants.



ZAC de Borderouge

■ Pour en savoir plus, lire la fiche "Démarche développement durable d'Egis" [www.caisseledesdepots.fr](http://www.caisseledesdepots.fr) et consulter le rapport annuel d'Egis, disponible sur [www.egis.fr](http://www.egis.fr)

# Impacts du fonctionnement de la Caisse des Dépôts

Les impacts majeurs de la Caisse des Dépôts sur son environnement résultent de ses activités financières ou de service et de ses filiales, dont les actions en matière de développement durable sont présentées dans les pages précédentes. Entreprise et institution responsable, la Caisse des Dépôts se doit aussi d'établir un reporting social et environnemental sur son fonctionnement. Ce reporting est réalisé dans l'esprit de l'article 116 de la loi NRE, auquel la Caisse des Dépôts n'est cependant pas soumise.

## Données sociales

Les principales informations chiffrées sont présentées sur trois ans d'antériorité, pour rendre lisibles les évolutions. La politique ressources humaines et ses nouvelles avancées sont présentées sous forme de fiche sur le site de la Caisse des Dépôts [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr).

### ■ Des femmes et des hommes aux statuts différents, au service de missions communes

L'année 2006 a été la première année complète intégrant les trois statuts de personnels : fonctionnaires, salariés (droit privé) et salariés sous statut de la Caisse des mines. L'ensemble des tableaux présentés intègre en 2006 les personnels sous statut qui n'avaient pas été pris en compte dans les données 2005. Les comparaisons doivent donc être effectuées avec prudence.

Au-delà des données chiffrées, le service des ressources humaines prend une part active à la diversité et souhaite l'illustrer par des actions concrètes retracées ci-dessous.

### ■ L'insertion : une réussite pour des personnels en difficulté

La Caisse des Dépôts développe depuis plusieurs années une politique volontariste d'insertion de personnes en difficulté, sur toutes les implantations : celles-ci sont accueillies en Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Un total de 59 personnes a été suivi au cours de l'année 2006, toutes tutorées. Au 31 décembre 2006, 34 personnes étaient en fonction dont 6 de nationalité étrangère et 7 titulaires de la reconnaissance Cotorep.

Des formations adaptées sont dispensées afin de les remettre à niveau, les intégrer au poste de travail mais également participer à leur développement personnel.

Ces personnels bénéficient, lorsqu'il est nécessaire, d'un accompagnement social renforcé grâce aux différents services de la Caisse des Dépôts (assistantes sociales, service médical, mutuelle, comité social d'Etablissement).

Une "enquête emploi" adressée aux personnes sorties du dispositif sur les deux dernières années met en valeur le caractère positif de ce type d'accompagnement notamment par des formations, du tutorat et des temps d'échange. Sur plusieurs années, la Caisse des Dépôts constate, cependant, malgré des situations d'accueil très favorables, qu'il est très difficile de dépasser les nombreux freins (psychologiques, précarité, mauvaises habitudes) permettant une réinsertion totale.

### ■ La mission handicap

La mission créée en 2006 et le plan triennal handicapé 2006-2008 ont permis d'affirmer une politique mobilisatrice en faveur des personnels handicapés.

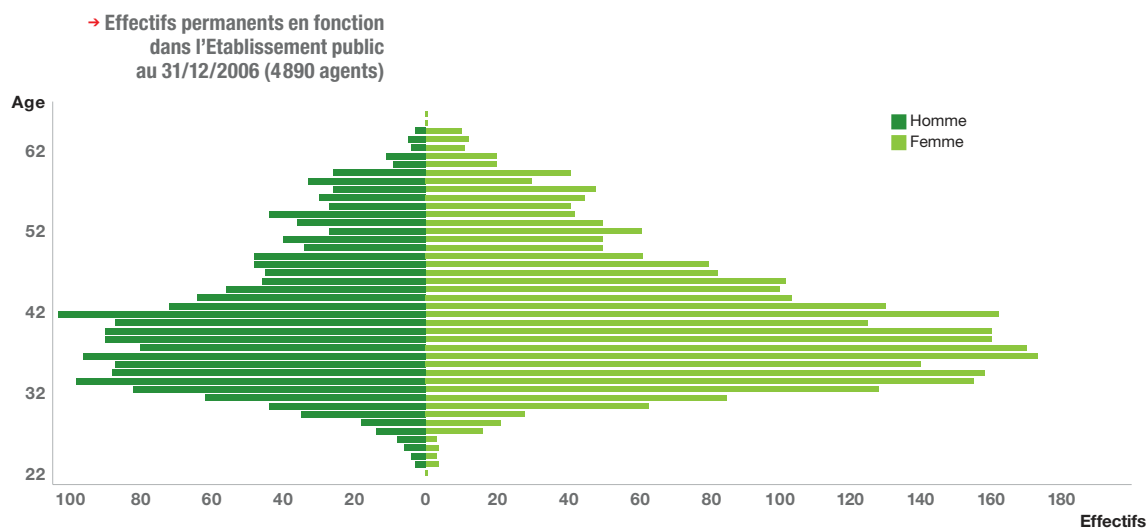
Trois axes d'actions structurants ont été retenus :

- > un axe "recrutement" ;
- > un axe "maintien dans l'emploi" et déroulement de carrière ;
- > un axe "information et sensibilisation" auprès des collaborateurs et de l'extérieur.

## 6. Impacts du fonctionnement de la Caisse des Dépôts

Effectif	2004	2005	2006 <sup>(1)</sup>
Effectif total en fonction (Etablissement public)	4 753	4 754	5 063
<i>Effectif permanent (Fonctionnaires, CDI, et statut Caisse des mines)</i>	4 625	4 605	4 890
<i>Effectif non permanent (CDD, contrat d'insertion)</i>	128	149	173
Nombre de stagiaires durant l'année	124	166	154
Proportion de statut cadres/cat A/ total permanent en fonction	33 %	34 %	34 %
Proportion techniciens sup./cat B	33 %	34 %	35 %
Proportion employés/cat C	34 %	32 %	31 %
Entrées de l'exercice (permanent + non permanent)	260	354	348
<i>En CDI</i>	115	199	167
<i>En CDD (CES et apprentissage inclus)</i>	145	155	181
Licenciements ou radiation pour abandon de poste	7	13	9
Création nette d'emplois permanents	+18	-35	+35
Age moyen	45,5	45,6	45,9
Ancienneté moyenne	20,2	20,1	20,5
Turnover (%)	4,8 %	6,8 %	5 %

(1) Les données chiffrées 2006 correspondent à l'Etablissement public, salariés de la Caisse des mines compris.



## 6. Impacts du fonctionnement de la Caisse des Dépôts

<b>Organisation et temps de travail</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Nombre moyen de jours théoriques de travail annuel par salarié	213	214	212
Nombre de salariés à temps plein	3951	3971	4211
Nombre de salariés à temps partiel	787	771	852
Proportion d'agents à temps partiel	16,6 %	16,2 %	16,8 %
Taux d'absentéisme	5,7 %	5,8 %	5,9 %
Nombre de jours d'absence par agent <sup>(1)</sup>	12,2	12,3	12,4

<b>Formation</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Dépenses de formation en pourcentage de la masse salariale <sup>(2)</sup>	4,49 %	3,99 %	4,09 %
Taux de l'effectif n'ayant bénéficié d'aucune formation	18,3 %	18,4 %	14 %
Nombre moyen de jours de formation par agent formé	5,2	5,68	5

<b>Rémunérations</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Dix plus hautes rémunérations (M€)	–	2,78	2,74

<b>Relations du travail</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Nombre de représentants du personnel titulaires	27	27	43
Nombre de délégués syndicaux titulaires	16	14	15
Nombre d'accords signés	4	6	7

<b>Hygiène et sécurité</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Montant des dépenses de sécurité (en M€)	6,76	2,86	2,50
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	70	55	65
Nombre d'actes des services médicaux	15962	15585	16896

<b>Contributions diverses</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Total des subventions CSE / ASOC <sup>(3)</sup> (en M€)	7,86	8,40	8,63
Total de la subvention à la restauration (en M€)	6,6	6,6	5,6
Nombre de "contrats temporaires vacances"	878	996	956

(1) (Nombre total de jours d'absences en jours ouvrés dans l'EP) ÷ (Effectif moyen mensuel). Les principaux motifs d'absence sont : la maladie (47 %), les congés longue maladie et les congés longue durée (27 %), la maternité et la paternité (12 %), les congés conventionnels (11 %) et les accidents (3 %). Près de 90 % des arrêts maladie sont inférieurs à 15 jours calendaires.

(2) (Coût total de la formation) ÷ (Masse salariale annuelle totale non chargée) x 100.

(3) Comité social d'établissement (fonctionnaires) et Activités sociales et culturelles des salariés de droit privé

<b>Egalité Homme / Femme (en %)</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Proportion de femmes dans l'effectif	61,4 %	61,8 %	62,6 %
Proportion de cadres dans l'effectif	33 %	34 %	34,1 %
Proportion de femmes cadres dans l'effectif cadres/cat A	46 %	47 %	48,3 %
Rapport du revenu moyen des cadres femmes sur le revenu moyen des cadres hommes <sup>(1)</sup>	79,2 %	79,9 %	82,5 %
Proportion de femmes parmi les cadres dirigeants	22,9 %	21,2 %	24,5 %
Proportion de femmes parmi les cadres à haut potentiel	48,6 %	47,5 %	40,9 %
Proportion de femmes dans le Comité de direction	1/8	1/8	1/8

<b>Emploi et insertion des personnes handicapées</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006<sup>(2)</sup></b>
Nombre de travailleurs handicapés (personnes physiques) <sup>(3)</sup>	118	117	132
Taux d'emploi	2,6 %	3,1 %	2,5 %
Montant investis en aménagements liés aux handicaps (en €)	–	450 596	552 248
Montant des marchés passés avec le secteur protégé (en €)	7 030	77 492	140 523

(1) (Rémunération moyenne annuelle nette des femmes cadres/cat. A) ÷ (Rémunération moyenne annuelle nette des hommes cadres/cat. A) x 100.

(2) Les données 2006 sont basées sur les règles édictées pour la déclaration au FIPHFP.

(3) La Caisse des Dépôts, se situant en dessous du taux d'emploi légal de 6 %, a versé en 2006 une contribution au FIPHFP, fonds dont elle assure également la gestion, de plus 103 K€.

## Données environnementales et achats

Les principales informations chiffrées sont présentées sur l'année 2006 et, à périmètre équivalent, sur l'année 2005 afin de faciliter les comparaisons. Les actions déployées afin de limiter les impacts environnementaux directs sont présentées sous forme de fiches (réduction des émissions de gaz à effet de serre, achats responsables, logistique et environnement) sur le site de la Caisse des Dépôts [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr).

2006      Périmètre:  
(1) en % des  
effectifs,  
(2) en % des  
surfaces  
occupées      Evolution  
2006 / 2005  
à périmètre  
constant

### Consommation énergétique

Consommation totale d'électricité (MWh)	45 772			
Consommation d'électricité par salarié (MWh)	10,20	(1) 88,4 %	+ 1,8 %	▲
Consommation de fioul (chauffage et groupes électrogènes)* (en L)	235 711	(1) 86,5 %	+362 %	▲
Consommation de gaz (MWh)	14 580	(2) 79,8 %	+ 3,1 %	▲
Consommation de chaleur (en MWh)	11 016	(2) 79,8 %	-7,5 %	▼

\* En 2005, des opérations d'entretien avaient entraîné l'arrêt prolongé des groupes électrogènes. La forte augmentation de la consommation de fioul correspond à un retour à la normale.

### Autres consommations

Consommation de papier (k€)	794	(1) 99,8 %	-5,9 %	▼
Consommation d'eau (en m <sup>3</sup> )	147 402	(1) 87 %	-3,3 %	▼

### Indicateurs déchets

Production totale de déchets (tonnes)	1 311	(1) 73,8 % - 15,6 %		▼
Consommables bureautiques* (unités)	4 842	(1) 52,4 %	+ 31 %	▼

\* Consommables bureautiques collectés, pour recyclage ou valorisation, par Emmaüs et les Ateliers du Bocage (entreprise d'insertion).

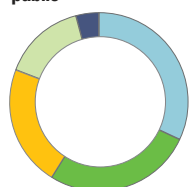
### Achats

Montant total des achats, hors informatique (M€)	116,5 M€
--	----------

### Emissions de gaz à effet de serre (chiffres 2004)

Emissions de gaz à effet de serre totales en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> (teq CO <sub>2</sub> )	30 000 teq CO <sub>2</sub>
Emissions par salarié	5,5 teq CO <sub>2</sub>

#### → Répartition des émissions de GES de l'Établissement public



32 %	Energie
27 %	Déplacements
22 %	Services et matériaux entrants
15 %	Amortissements
4 %	Autres

## Contacts département développement durable

Jean-Pierre Sicard, Directeur développement durable  
Claire Boasson, Directrice de projets développement durable  
Blaise Desbordes, Directeur de projets développement durable  
ddd@caissedesdepots.fr

Christian de Perthuis, Responsable de la Mission climat  
climat@caissedesdepots.fr

## Edition

Caisse des Dépôts  
Direction de la communication

## Conception graphique et réalisation

Publicis Consultants

## Photos

Caisse des Dépôts / JM Pettina, Minefi-Sircom, Stéphane de Bourgies,  
Philippe Guignard, Egis, Denis Darzacq / Agence Vu.